

COMMUNE DE JAULGONNE
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2009

Etaient présents : Mme M. MARCHAND - Mme I. MARCHAND-LARUE – Mme .A BRUNEAU - Mme C. DUSSART –Mr P. TARAMINI - Mr D. BEAUMONT – Mme A. MARICOT – Mr Ph. DUBAUX – Mme N. RABINEAU – Mme J. TELLIER – Mr S. MOROY

Absents excusés représentés : Mr Laurent SIMONET qui donne pouvoir à Mme A. MARICOT - Mr Gérald MATHIEU qui donne pouvoir à Mr Jean-Marc HERAULT - Mr Eric ROBY qui donne pouvoir à Mme M. MARCHAND
Monsieur Jean-Marc HERAULT a été élu secrétaire de séance.

TRAVAUX ECOLE DE JAULGONNE : Remplacement des Blocs de secours :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire effectuer ces travaux de remplacement des quatre blocs de secours défectueux situés dans les locaux de l'école primaire de JAULGONNE par Monsieur Didier FOURNIER, électricien à MONT SAINT PERE pour un montant de 459,16 € hors taxes, soit T.T.C. 549,16 €

ISOLATION ACOUSTIQUE REfectoire CANTINE SCOLAIRE :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire effectuer les travaux d'isolation acoustique au plafond du réfectoire de la « Maison Bernier » par la Société TEXAA à 33174 GRADIGNAN pour un montant de 1.700,00 € hors taxes soit T.T.C. 2.033,20 €

RECENSEMENT DE POPULATION ANNEE 2010 :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget de l'année 2010 à l'article 74718 Recettes de la Section de Fonctionnement la somme de Mille quatre cent soixante treize (1.473 €uros) correspondant à la dotation forfaitaire allouée à la commune pour réaliser l'enquête de recensement 2010, dont la collecte débutera le 21 Janvier 2010 et se terminera le 20 Février 2010. De même, elle décide de désigner un coordonnateur communal et un agent recenseur qui sera rémunéré en tant qu'agent vacataire selon le tarif officiel indiqué par l'INSEE, sa rémunération sera calculée au nombre de feuilles de logements, de bulletins individuels recueillis ainsi qu'au nombre de séances de formation auxquelles l'agent recenseur aura participé.

ACQUISITION PANNEAUX DE SIGNALISATION :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir des panneaux de signalisation et hors d'usage auprès de S.E.S. Signalisation pour un montant hors taxes de 284,45 € soit T.T.C. 340,20 €.

SIVU de la Picoterie : Avis sur retrait de la Commune de GOUSSANCOURT :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le retrait de la Commune de GOUSSANCOURT du SIVU Refuge Fourrière de la Picoterie

BULLETIN MUNICIPAL Année 2009 – Frais d'Impression :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier l'impression du bulletin municipal 2009 à GLOB'ART COMUNICATION à 02650 FOSSOY pour un montant de 1.240,00 € hors taxes, soit 1.483,04 € T.T.C.

COMMUNE DE CHARTEVES – Elaboration du PLU- :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'être associé à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de CHARTEVES en vertu des dispositions des articles L.123-8 et L.123-9 du Code de l'Urbanisme et désigne monsieur Patrick TARAMINI –Conseiller Municipal – domicilié 7 Rue du Pont à 02850 JAULGONNE en tant que représentant de la commune.

POUR AFFICHAGE OFFICIEL DU 4 mars 2010 AU 4 juin 2010

Le Maire,

